

Projet au 190, Grande Allée Ouest

Règlements R.C.A.1V.Q. 538 et 539

Consultation publique

25 mars 2025

Objectif de l'activité

Objectif de l'activité

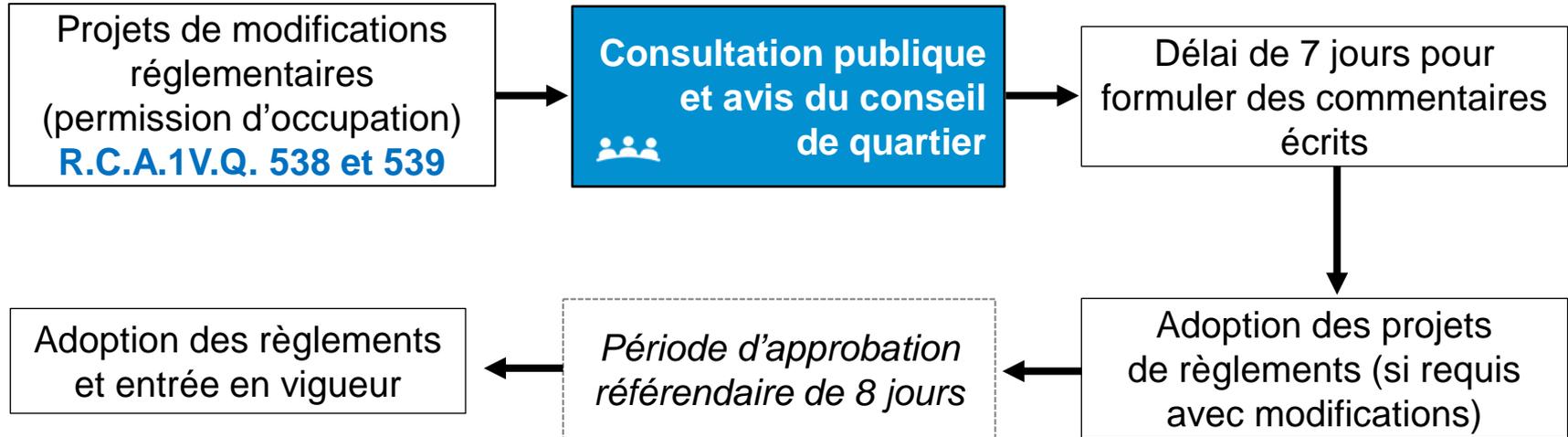
Consultation publique : réglementation d'urbanisme

- Présentation des modifications réglementaires
- Questions et commentaires
- Demande de l'avis du conseil de quartier

Objectif de l'activité



Consultation publique : réglementation d'urbanisme

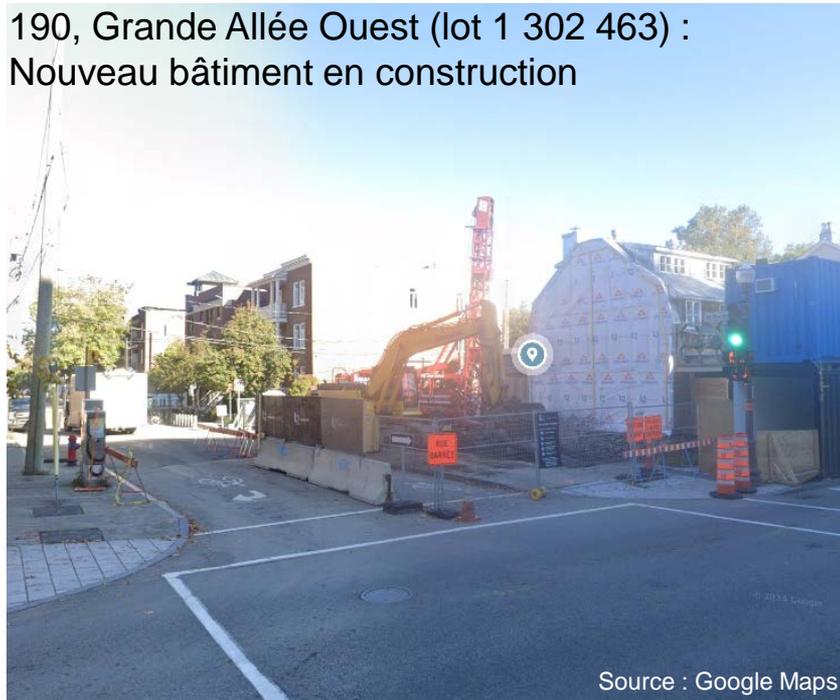


Localisation et projet

Localisation

Quartier de Montcalm

190, Grande Allée Ouest (lot 1 302 463) :
Nouveau bâtiment en construction



Source : Google Maps



Projet

Spatiale

Agence



Construction d'un nouveau bâtiment

Logements aux étages (conformes)

Usage commercial au rez-de-chaussée (**demande**)

Modifications réglementaires

Modifications réglementaires

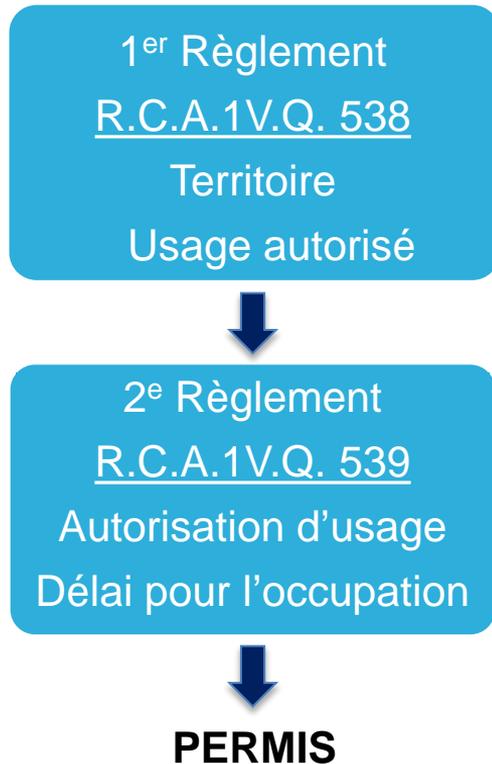
Outil urbanistique : Permission d'occupation

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une **permission d'occupation sur le lot numéro 1 302 463** du cadastre du Québec, R.C.A.1V.Q. 538

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une **demande d'occupation sur le lot numéro 1 302 463** du cadastre du Québec R.C.A.1V.Q. 539

- Le Règlement R.C.A.1V.Q. 538 n'est pas susceptible d'approbation référendaire
- Le Règlement R.C.A.1V.Q. 539 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire

Modifications réglementaires

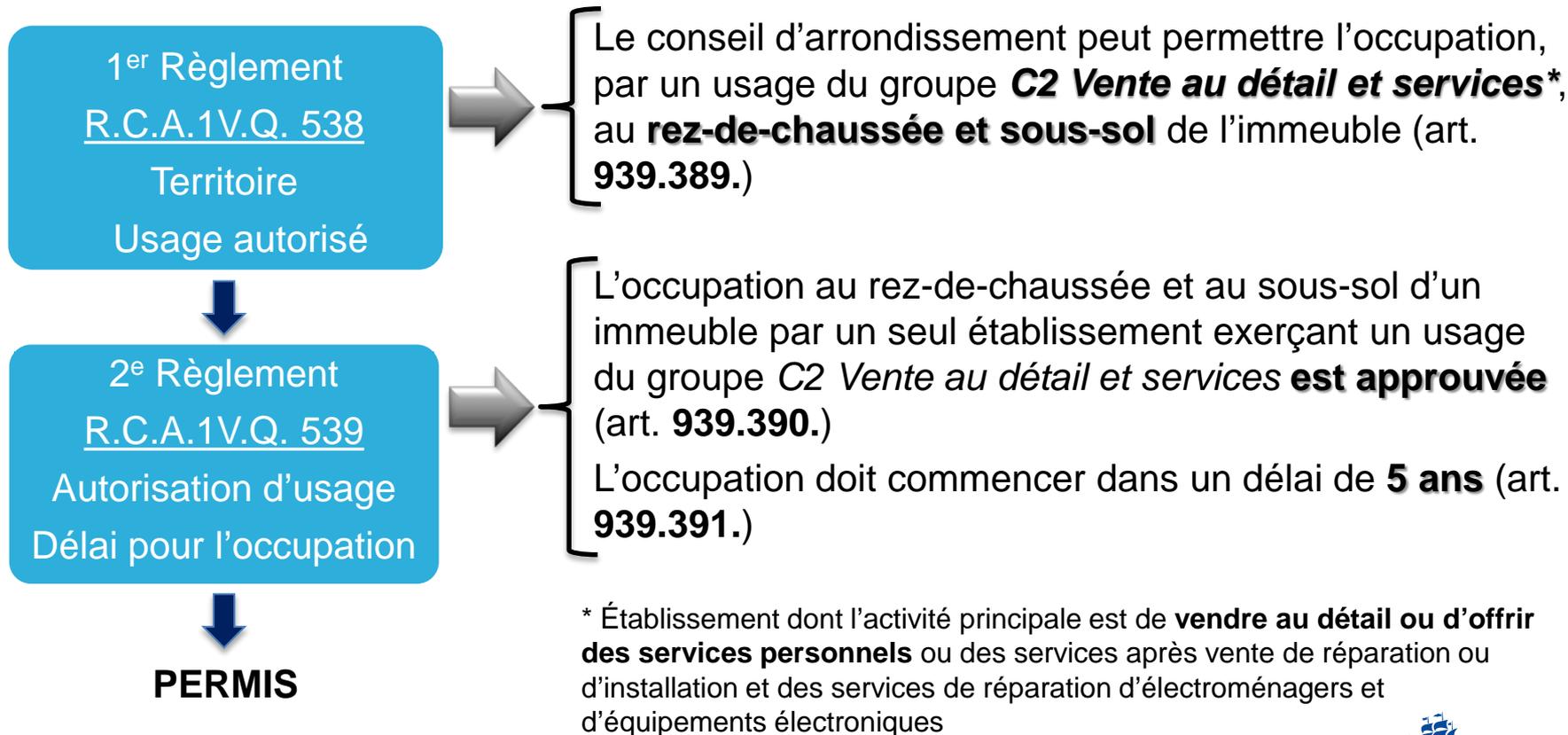


Une permission d'occupation se compose de deux règlements :

- 1^{er} Règlement : identifie un **territoire** (lot) et un **usage** qui peut y être autorisé
- 2^e Règlement : **approuve l'usage** et fixe un **délai** pour débiter l'occupation

Une permission d'occupation ne s'applique qu'au lot visé et ne modifie pas le zonage pour les autres propriétés de la zone

Modifications réglementaires



Prochaines étapes

Prochaines étapes

Étapes	Dates (2025)
Consultation publique et demande d'opinion au conseil de quartier	25 mars
Consultation écrite de 7 jours	26 mars au 1 ^{er} avril
Conseil d'arrondissement : Adoption du Règlement R.C.A.1V.Q. 538 Adoption du projet de Règlement R.C.A.1V.Q. 539 et avis de motion	14 avril
Période d'approbation référendaire	16 au 23 avril
Conseil d'arrondissement : Adoption du Règlement R.C.A.1V.Q. 539	28 avril
Entrée en vigueur du règlement	Mai

Merci!